

**Commission canadienne de sûreté nucléaire**Case postale 1046, Succursale B
Ottawa (Ontario)
K1P 5S9Tél. : (613) 995-5894 Fax : (613) 995-5086
Ligne d'urgence 24 heures : (613) 995-0479**Fiche signalétique de radionucléide**

La fiche contient des renseignements sur les radionucléides seulement.

Pour obtenir des renseignements sur les composés chimiques renfermant un radionucléide particulier, il faut consulter les fiches signalétiques pertinentes.

Partie 1 – IDENTIFICATION DU RADIONUCLÉIDE

Symbole chimique :	Ge	Nom usuel :	Germanium
Masse atomique :	68	Numéro atomique :	32

Partie 2 – CARACTÉRISTIQUES DU RAYONNEMENTPériode radioactive : 288 jours
Quantité d'exemption de la CCSN (en Bq) : 1×10^4 (10 kBq)

Un permis de la CCSN n'est pas exigé si la quantité de radionucléides en main est inférieure à une quantité d'exemption.

Principales émissions	Énergie moyenne (MeV)**	Énergie maximale (MeV)***	Débit de dose à une distance de 1 m (mSv/h·GBq)	Blindage recommandé
Neutrons	-	s.o.		
Rayons gamma et rayons X	0,00924	s.o.	0,0163	2 mm Pb
Rayons bêta*	-			
Rayons alpha	-	s.o.		

* En présence de rayonnement bêta générant un rayonnement de freinage (secondaire), un blindage pourrait être requis.

** Énergie moyenne de l'émission la plus abondante.

*** Énergie maximale de l'émission la plus abondante.

Produits de filiation	Gallium 68 (68,0 m)
-----------------------	---------------------

Partie 3 - DÉTECTION ET MESURE**Méthode de détection :****Dosimétrie**Externe : DTL (corps entier et peau) DTL extrémités Neutrons _____
Interne : corps entier _____ thorax _____ analyse d'urine autre _____ (préciser) _____

Partie 4 – MESURES PRÉVENTIVES RECOMMANDÉES

Lorsque l'on travaille avec des sources scellées, aucun vêtement de protection n'est nécessaire. Cependant, lorsque l'on travaille avec des sources non scellées, notamment si la substance radioactive se présente sous la forme d'une poudre, de poussières ou est potentiellement volatile, on devra porter des vêtements protecteurs appropriés, comme un sarrau de laboratoire, une combinaison, des gants, des lunettes de sécurité/lunettes à coques et un masque convenable. Optimiser le temps, la distance et le blindage.

Consultez le permis de la CCSN pour connaître les exigences relatives aux contrôles techniques, à l'équipement de protection et aux exigences particulières d'entreposage.

Partie 5 – LIMITE ANNUELLE D'INCORPORATION

	Ingestion	Inhalation	
Type de composé	Tout composé	Composés non précisés	Oxydes, sulfures, halogénures
Limite annuelle d'incorporation	2E+07	2E+07	3E+06

CONSIGNES RECOMMANDÉES EN CAS D'URGENCE

Ces consignes sont destinées aux premiers intervenants. Les mesures indiquées, y compris les mesures correctives, devraient être prises par des personnes qualifiées. En cas de blessure qui met la vie en danger, il faut **en premier lieu** traiter la blessure, et **en second lieu** procéder à une décontamination individuelle.

Techniques de décontamination individuelle

- Lavez bien à l'eau savonneuse toutes les parties touchées; surveillez les réactions cutanées à ces endroits.
- NE FROTTEZ PAS la peau; séchez-la en la tapotant doucement.
- Consultez les procédures d'urgence précisées dans le permis pour obtenir des détails sur la décontamination des vêtements et des surfaces.

En cas de déversement ou de fuite

- Alertez toutes les personnes dans la zone.
- Confinez le déversement ou la fuite (à l'aide d'un matériau absorbant).
- Faites évacuer la zone.
- appelez de l'aide sur les lieux.

Exigences minimales en matière d'équipement de protection

- Gants
- Protège-chaussures
- Lunettes de protection
- Survêtement ou autre vêtement de protection facile à retirer
- Respirateur convenable